



La Celle Saint-Cloud

République Française  
Département des Yvelines

78170

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2025.47

### DÉLÉGATION TEMPORAIRE AUX FONCTIONS D'OFFICIER D'ÉTAT CIVIL À MONSIEUR LAURENT DUFOUR POUR LA CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE

**Le Maire de la commune de La Celle Saint-Cloud**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-20,

**Vu** l'instruction générale relative à l'état civil du 21 septembre 1955, telle que modifiée,

**Considérant** qu'un mariage doit être célébré le 25 octobre 2025,

**Considérant** que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoint(s) et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, à des membres du conseil municipal,

**Considérant** l'indisponibilité des adjoints, dans l'ordre du tableau, pour la célébration dudit mariage,

#### ARRÊTE :

##### Article 1 :

Monsieur Laurent DUFOUR, Conseiller municipal, est délégué pour remplir les fonctions d'officier d'Etat-civil de la commune de La Celle Saint-Cloud, pour la célébration du mariage :  
du samedi 25 octobre 2025 à 11h00  
de Monsieur Samer MERSNI et Madame Lorena-Iona SALAJAN.

##### Article 2 :

Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur.

##### Article 3 :

Monsieur le Maire, la Directrice Générale des Services et l'intéressé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

##### Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'intéressé,
- Madame le Procureur de la République.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 30 septembre 2025.

Le Maire



*Delaporte*  
DELAPORTE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de la Celle-Saint-Cloud et d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles.

Notifié le : 13 / 10 / 2025

Laurent DUFOUR

Accusé de réception en préfecture  
078-217801265-20251014-2025-47-AR  
Date de réception préfecture : 14/10/2025